



UNION SPORTIVE ET CULTURELLE DE CAMBREFORT

Siège : Ruelle Hubert SIDAMBAROM – Cité Bidou – Cambrefort – 97130 Capesterre-Belle-Eau
Tél. : 0590 04.02.61 – Courriel : uscambrefort@yahoo.fr – Internet : <http://uscambrefort.footeo.com>
Affiliation FFF N° 53 30 94 – N° SIRET 382 088 714 00011 – N° Agrément DDJS: 9718804AAS145

Saison 2018/2019

Cotisation :

70 euros payable à l'inscription.

Païement en espèces ou par chèque.

Païement échelonné possible : dans ce cas, l'ensemble des chèques doit être remis avec la date d'encaissement souhaitée au dos de chaque chèque.

1 enfant = 70 euros

2 enfants = 130 euros

3 enfants = 180 euros

Le non païement de la cotisation peut entraîner la non participation à certaines activités organisées par l'association (voyage, rattrapage scolaire etc....) – Elle doit être payée au plus tard le 31 Décembre 2018

Tenue du joueur:

- Maillot jaune / Short Rouge / Chaussettes Rouge

- 1 paire de protège tibia

- 1 paire de chaussure de foot à crampons moulés (**pas de crampons vissés**)

- Sac de sport comprenant une serviette, des vêtements de rechange et une petite bouteille d'eau

Tout joueur n'ayant pas une tenue correcte pourra être refusé à l'entraînement par les éducateurs. La Ventoline est à mettre dans le sac pour les asthmatiques.

Réunion de rentrée avec les parents et les joueurs

- ✓ Elle sera fixée avant la fin du mois de Septembre les parents seront prévenus une semaine avant par une des moyens suivants : convocation individuelle papier, par mails, par sms, WhatsApp, publication dans les médias, Facebook et sur le site internet du club.

L'équipe éducative sera présentée aux parents, qui pourront demander les compléments d'informations qu'ils désirent. Divers documents administratifs seront aussi remis aux parents. **Le club n'ayant pas vocation à être une garderie, les parents qui ne viennent jamais aux matchs ou entraînements pourront être convoqués par l'équipe éducative si nécessaire.**

Reprise des entraînements

- ✓ Le Jeudi 16 Août 2018 à 16h00 pour les **U17** (joueurs nés en 2002 et 2003)
- ✓ Le Jeudi 16 Août 2018 à 16h00 pour les **U15** (joueurs nés en 2004 et 2005)
- ✓ Le Mercredi 05 Septembre 2018 à 16h00 pour les **U13** (enfants nés en 2006 et 2007)
- ✓ Le Mercredi 05 Septembre 2018 à 15h30 pour les **U11** (enfants nés en 2008 et 2009)
- ✓ Le Mercredi 12 Septembre 2018 à 15h30 pour les **U9** (enfants nés en 2010 et 2011)
- ✓ Le Mercredi 12 Septembre 2018 à 15h30 pour les **U7** (enfants nés en 2012 et 2013)

IMPORTANT :

Aucun joueur ne sera autorisé à s'entraîner s'il n'est pas en règle médicalement.

Cela concerne principalement : les U7-U9 et Les joueurs non licenciés dans un club durant la saison 2017/2018.

Pour les joueurs d'U13 à Séniors déjà licenciés lors de la saison 2017/2018, le questionnaire de santé et la demande de licence signée doivent être impérativement fournies à l'inscription.

En cas de doute sur l'aptitude médicale d'un joueur, le club se réserve le droit de demander aux parents qu'une visite médicale soit tout de même effectuée.

Pour les joueurs U6 à U11, l'US Cambrefort recommande vivement aux parents de faire une visite médicale par précaution.

Adhésion des parents :

Tous les parents qui souhaitent adhérer à l'association sont les bienvenus. La carte d'adhérent est disponible au tarif annuel de 20 euros.

Ceux qui désirent accompagner régulièrement les enfants lors des compétitions pourront en faire la demande auprès du responsable de l'École de Football. Ils pourront se voir délivrer une licence officielle comme les autres dirigeants du club.

Trop peu de parents viennent soutenir leurs enfants lors des entraînements ou des compétitions. Les enfants ont besoin de vous, nous avons besoin de vous, ils ont besoin de nous !!!!!!!

Modalités d'inscription/réinscriptions pour la saison 2018-2019

1. Un formulaire de demande de licence sera remis à chaque parent (en main propre ou par l'intermédiaire des enfants)

2. Les parents complètent et signent le document. L'inscription d'une adresse e-mail est obligatoire.

3.

Cas 1 : Joueur non licencié en 2017/2018

Le joueur doit se rendre chez son médecin traitant afin de faire une visite médicale. A l'issue de cette visite médicale, **le docteur doit obligatoirement remplir, signer et tamponner** la demande de licence à l'endroit réservé à cet effet.

Cas 2 : Joueur licencié en 2016/2017 et/ou en 2017/2018

Les parents du joueur remplissent le questionnaire de santé fourni par le club.

S'il y a une case cochée « oui », le joueur doit se rendre chez son médecin traitant afin de faire une visite médicale. A l'issue de cette visite médicale, **le docteur doit obligatoirement remplir, signer et tamponner** la demande de licence à l'endroit réservé à cet effet.

S'il n'y a que des cases cochées « non », le licencié rapporte la demande de licence et le questionnaire de santé signés par les parents au club et n'a pas besoin d'aller chez le médecin.

Pour les joueurs nés en 2009, 2007, 2005 et 2003, attention à ce que le médecin ne raye pas la mention « est également apte à pratiquer dans des compétitions de la catégorie d'âge immédiatement supérieure ». Cette mention peut être rayée toutefois par le médecin s'il y a contre-indication de sa part.

5. Les parents joignent à cette fiche, 1 photo d'identité (pareil que pour la carte d'identité ou le passeport), la cotisation annuelle ou à défaut un acompte et aussi les fiches de renseignements concernant l'enfant.

IMPORTANT

Aucun certificat médical papier ne sera accepté.

Les parents ne doivent surtout pas tomber dans la facilité en cochant « non » à toutes les questions du questionnaire de santé. Il en va de la santé de leurs enfants.

En cas de fausse déclaration des parents, la responsabilité du club ne pourra pas être engagée.